

ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
Élections générales au conseil de l'UFR Humanités
de l'Université Bordeaux Montaigne
Scrutin du 10 avril 2018

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 17 janvier 2018,
Vu l'arrêté du 24 janvier 2018 régissant les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR Humanités,
Vu l'arrêté du 12 mars 2018 fixant les listes électorales afférentes aux élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR Humanités de l'Université Bordeaux Montaigne, telles qu'actualisées par arrêté du 26 mars 2018 et par arrêté du 05 avril 2018,
Vu l'arrêté du 06 avril 2018 fixant la composition des bureaux de vote,
Vu l'arrêté du 28 mars 2018 portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR Humanités (scrutin du 10/04/2018),
Vu le procès-verbal de dépouillement de chaque scrutin (collège A ; collège B ; collège Biatoss ; collège usagers),

PROCLAME

TITRE I – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE A

ARTICLE 1:

- Nombre de sièges à pourvoir: 8
- Nombre total d'électeurs inscrits: 64
- Nombre total de votants: 46
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 2
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 44
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 71,87%

ARTICLE 2:

2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (8).
- QE = 44/8= 5,5

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste <i>Engagement Humanités</i>	24	4,36	4
Liste <i>Humanités plurielles</i>	20	3,63	3

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

2.2 – Attribution des sièges restants au plus fort reste:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste</i> – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste <i>Engagement Humanités</i>	24	2	0
Liste <i>Humanités plurielles</i>	20	3,5	1

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

2.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au titre du collège A:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste <i>Engagement Humanités</i>	4
Liste <i>Humanités plurielles</i>	4
Total	8

ARTICLE 3:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l’UFR Humanités, au titre du collège A:

	NOM - Prénom
Liste <i>Engagement Humanités</i>	BEYLOT Pierre
	STIEGLER Barbara
	ORTEL Philippe
	CARTRON (CARTRON KAWÉ) Isabelle
Liste <i>Humanités plurielles</i>	BOUET Alain
	BESSON (RAMOND) Catherine
	RAGOT Gilles
	DUBOUILH Sandrine

TITRE II – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE B

ARTICLE 4:

- Nombre de sièges à pourvoir: 8
- Nombre total d’électeurs inscrits: 141
- Nombre total de votants: 90

- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 1
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 89
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 63,83%

ARTICLE 5:

5.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.
- QE = $89/8 = 11,125$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Humanités plurielles	22	1,977	1
Liste Engagement Humanités	67	6,022	6

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

5.2 – Attribution des sièges restants au plus fort reste:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Humanités plurielles	22	10,875	1
Liste Engagement Humanités	67	0,25	0

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

5.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au titre du collège B:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Humanités plurielles	2
Liste Engagement Humanités	6
Total	8

ARTICLE 6:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l'UFR Humanités, au titre du collège B:

	NOM - Prénom
Liste <i>Humanités plurielles</i>	CHAMP Nicolas
	LAGRANGE Marion
Liste <i>Engagement Humanités</i>	JENKIS (SION-JENKIS) Karin
	BAUMANN Pierre
	MICHEL Anne
	BERTHIER Jauffrey
	PARTENSKY Vérane
	GORGUES Alexis

TITRE III – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE BIATOSS

ARTICLE 7:

- Nombre de sièges à pourvoir: 8
- Nombre total d'électeurs inscrits: 63
- Nombre total de votants: 36
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 4
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 32
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 57,14%

ARTICLE 8:

8.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

➤ QE = $32/8=4$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE <i>(nb de voix obtenues par la liste/ QE)</i>	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste « <i>Personnel d'appui à la formation et à la recherche</i> »	32	8	8

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

8.2 – Total de siège(s) attribué(s) à la seule liste candidate au titre du collège Biatoss:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste « <i>Personnel d'appui à la formation et à la recherche</i> »	8
Total	8

ARTICLE 9:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l'UFR Humanités, au titre du collège Biatoss:

	NOM - Prénom
Liste « <i>Personnel d'appui à la formation et à la recherche</i> »	MALERET Sylvie
	BACHIRI Shaymma
	DEVIERS (BASTE) Carine
	BENCHEIKH Ghizlane
	DUBERNET Stéphan
	MARIN Hélène
	MONTI Luca
	POLLEZ Léa-Marie

TITRE IV – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE USAGERS

ARTICLE 10:

- Nombre de sièges à pourvoir: 8 (8 titulaires +8 suppléants)
- Nombre total d'électeurs inscrits: 6081
- Nombre total de votants: 87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 2
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 85
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 1,4%

ARTICLE 11:

→ *Nombre de sièges à pourvoir: 8 titulaires (+8 suppléants)*

→ *Deux listes candidates :*

- Liste EBM – LISTE DES ETUDIANT.E.S. DE BORDEAUX MONTAIGNE
- Liste UNEF – BORDEAUX

11.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres *titulaires* à pourvoir (8).

➤ QE = 85/8= 10,625

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE (Nombre de voix obtenues par la liste / QE)	Nb de siège(s) obtenu(s) par la liste au QE
Liste EBM – LISTE DES ETUDIANT.E.S. DE BORDEAUX MONTAIGNE	71	6,68	6
Liste UNEF - BORDEAUX	14	1,31	1

➤ Il reste 1 siège à attribuer.

11.2 – Attribution des sièges au plus fort reste:

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>Nombre de voix obtenues par la liste – (nombre de sièges obtenus au QE par la liste x QE)</i>	Siège(s) obtenu(s) par la liste au plus fort reste
Liste EBM – LISTE DES ETUDIANT.E.S. DE BORDEAUX MONTAIGNE	71	7,25	1
Liste UNEF - BORDEAUX	14	3,375	0

➤ Il reste 0 siège à attribuer.

11.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au conseil de l'UFR Humanités:

Désignation de la liste	Nombre de siège(s) obtenu (s)
Liste EBM – LISTE DES ETUDIANT.E.S. DE BORDEAUX MONTAIGNE	7
Liste UNEF - BORDEAUX	1

ARTICLE 12:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l'UFR Humanités, au titre du collège usagers:

	Titulaires	Suppléant.e.s
Liste EBM – LISTE DES ETUDIANT.E.S. DE BORDEAUX MONTAIGNE	LAGET Cindy	DUBREUCQ Augustin
	BARTHE Jordan	LUQUÉ Sophie
	FAIVRE Julie	CHEVALIER Maxime
	GRAVIER Julien	PELLETIER Marjolaine
	PASCAL Marie	TERRÉ Thibaut
	FREYSSINIER Corentin	(sans suppléant.e)
	BONNEFOND Claire	(sans suppléant.e)
Liste UNEF - BORDEAUX	PAQUOT Vincent	GAURY-SIROY Ludmilla

TITRE V – PUBLICATION - EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ

ARTICLE 13:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR Humanités [Bâtiment I de l'Université Bordeaux Montaigne, 2^{ème} étage du bâtiment I (accueil de l'UFR) ainsi qu'en salle des personnels enseignants au 3^{ème} étage du bâtiment I, et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université.

ARTICLE 14:

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 11 avril 2018.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET.